

# SÈVREMOINE

Conseil municipal de Sèvremoine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 28 MAI 2026

**Nombre de membres du Conseil municipal : 67**

**Nombre de Conseillers municipaux présents : 60**

**Date de la convocation : vendredi 22 mai 2026**

**Délibération n° : DCM\_2026\_148**

Matière 9.1

**Le jeudi 28 mai deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.**

**Conseillers municipaux présents : (60)**

Caroline Airiau, Denis Allaire, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Nicolas Bahuaud, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Emilie Clemenceau, Estelle Collin, Alexandre De Fraissinette, Sébastien Dessenin, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Laurence Huet Andriot, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Antoine Leroux, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Jean-Christophe Pencolé, Didier Pohnu, Joris Rafleageau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Isabelle Suteau, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

**Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (5)**

Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Emmanuel Guilloteau, Tiphaine Le Bellec et Emma Sellier.

**Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)**

Elisabeth Amiot	Christian Gaborit
Vanessa Illan	Nicolas Bahuaud

**Secrétaire de séance :** Alexandre De Fraissinette

## Convention d'utilisation des équipements sportifs communaux avec les collèges et le lycée & tarifs applicables

### Pièces jointes :

**N°1** : convention de mise à disposition des équipements sportifs collèges 2026-2029

**N°2** : convention de mise à disposition des équipements sportifs lycées 2026-2029

**Rapporteur : Antoine BABIN, Adjoint aux Sports**

### EXPOSE DES MOTIFS

La commune met à disposition, à titre onéreux, les équipements sportifs municipaux pour la pratique de l'éducation physique et sportive aux établissements scolaires suivants :

- Collège privé Jean Bosco – commune déléguée de St Macaire en Mauges
- Collège privé Carlo Acutis – commune déléguée de St Germain sur Moine
- Collège privé Sainte Marie – commune déléguée de Torfou
- Collège public Pont-de-Moine – commune déléguée de Montfaucon-Montigné
- Lycée Champ Blanc – commune déléguée du Longeron

Les modalités de ces mises à disposition font l'objet de conventions entre la commune et ces établissements qu'il convient de renouveler.

La facturation s'établit sur la base des tarifs actualisés et votés par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire pour les 4 collèges et par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour le lycée.

Pour rappel, les tarifs horaires applicables pour l'année 2025 étaient les suivants pour les collèges et le lycée :

Equipement	Tarif horaire de base	Chauffage
Grandes salles (> 800m <sup>2</sup> )	10.51 euros	2.92 euros
Autres salles	6.35 euros	
Equipements extérieurs	12.21 euros	
Piscines	18.26 euros / ligne d'eau soit 73.04 euros max	

Les tarifs horaires applicables pour les collèges à compter de 2026 sont les suivants :

Equipement	Tarif horaire de base	Chauffage
Grandes salles (> 800m <sup>2</sup> )	10.51 euros	2.92 euros
Autres salles	6.35 euros	
Equipements extérieurs	12.21 euros	
Piscines	18.26 euros / ligne d'eau soit 73.04 euros max	

Les tarifs horaires applicables pour le lycée à compter de 2026 sont les suivants :

Equipement	Tarif horaire de base	Chauffage
Grandes salles (> 800m <sup>2</sup> )	10.35 euros	2.87 euros
Autres salles	6.25 euros	
Equipements extérieurs	12.02 euros	
Piscines	17.98 euros / ligne d'eau soit 71.92 euros max	

### DELIBERATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis du Bureau municipal du 21 mai 2026,

**CONSIDERANT** la nécessité de renouveler les conventions d'utilisation et d'actualiser les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs pour l'année 2026 ;

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
62	62	0	0

- **APPROUVE** les changements de tarifs définis ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Antoine BABIN, Adjoint aux Sports, à signer les conventions jointes et tout document relatif à l'exécution de la délibération.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

